

2034019

REQUETE



Le 24/11/03
Dépôt N° 415

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de RENNES

Le soussigné :



Le 27 JUIN 2003
Dépôt N° 99 B 1185

Monsieur Christian ROULLEAU

Demeurant 47, boulevard Jean Mermoz – 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

Agissant en qualité de Président de la Société :

SAMSIC II

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 Euro

Siège social : 40, rue du Bignon

Forum de la Rocade

35510 CESSON SEVIGNE

428 685 358 RCS RENNES

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

En raison de perturbations administratives, l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2002, ne pourra avoir lieu dans les délais légaux, soit avant le 30 JUIN 2003.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le report de la date de tenue de l'Assemblée Générale jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2003.

Fait à CESSON SEVIGNE

Le 18 juin 2003

ORDONNANCE

Nous, Yves PAUTHIER, Président du Tribunal de Commerce de RENNES,
assisté de l'un des Greffiers Associés,

Vu la requête qui précède,

Vu l'article 157 de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966 et l'article
121 du décret n°67-236 du 23 mars 1967,

Autorisons le report de la date d'Assemblée Générale Ordinaire devant
statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2002 de :

S.A.S. UNIPERSONNELLE
SAMSIC II
40 RUE DU BIGNON
35510 CESSON SEVIGNE
N° RCS RENNES B 428685358

jusqu'au 30 septembre 2003

Disons que, conformément à l'article 284 du décret du 23 mars 1967, il
sera procédé au dépôt, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés,
de la présente ordonnance par les soins de Messieurs les Greffiers
Associés.

Fixons les dépens à la somme de 31,10 EUROS .

RENNES, le 24 juin 2003

LE PRESIDENT

L'UN DES GREFFIERS ASSOCIES



Le
Dépôt N°

25/6/2003
30227.